

décrets du conseil nécessaires ont été adoptés mardi, je propose:

Que le rapport annuel de la Commission canadienne du blé pour la campagne agricole terminée le 31 juillet 1960, qui a été déposé le 3 mars 1961, et le rapport de la Commission des grains de l'année 1960, déposé le 12 avril 1961, ainsi que le rapport supplémentaire de la Commission canadienne du blé sur le compte des livraisons en commun de blé, d'avoine et d'orge en 1959-1960, déposés aujourd'hui, soient renvoyés au comité permanent de l'agriculture et de la colonisation.

M. l'Orateur: Est-il permis au ministre de présenter cette motion?

Des voix: D'accord.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

L'hon. Paul Martin (Essex-Est): Monsieur l'Orateur, comme il s'agit d'une question pouvant être débattue, j'aimerais faire remarquer que l'intéressante proposition du ministre de l'Agriculture nous invitait ce matin à déférer le rapport au comité permanent compétent est en parfaite harmonie avec nos usages. Il convient de féliciter le ministre du respect qu'il témoigne ainsi pour les droits du Parlement. Il est regrettable cependant que le ministre des Finances...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député ne peut pas profiter du présent débat pour parler d'une chose qui y est tout à fait étrangère, c'est-à-dire la conduite du ministre des Finances.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, puis-je entretenir la Chambre d'une question que m'inspire le présent procédé et qui est d'importance capitale pour le pays à l'heure actuelle? Le ministre de l'Agriculture a décidé de renvoyer le rapport de la Commission canadienne du blé au comité parlementaire compétent sans y être tenu par une loi, ce qui témoigne de sa part, lui que j'ai si souvent critiqué par ailleurs et qui mérite aujourd'hui mes plus chaleureuses félicitations, du respect qu'il garde pour les droits essentiels du Parlement et, par là, pour les droits des citoyens. L'usage auquel le gouvernement s'est conformé en cette occasion devrait être respecté en tout temps, et en tout premier lieu par le ministère de l'Agriculture...

Des voix: Règlement!

L'hon. M. Martin: J'en suis au ministère de l'Agriculture. Il y a d'autres rapports de ce ministère qui...

Des voix: Règlement!

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Il y a d'autres rapports qui...

M. l'Orateur: A l'ordre!

[L'hon. M. Hamilton (Qu'Appelle).]

L'hon. M. Martin: Il y a d'autres rapports...

M. l'Orateur: A l'ordre! Le député se rendra compte, j'en suis certain, que la seule question dont il s'agit, c'est celle de savoir si le rapport en cause doit être renvoyé au comité permanent. Il serait irrégulier de sa part d'aborder une question prêtant à controverse qui ne se rattache pas au sujet à l'étude.

L'hon. M. Martin: Monsieur l'Orateur, je disais que d'autres rapports du ministère de l'Agriculture...

M. l'Orateur: A l'ordre!

L'hon. M. Martin: Votre Honneur est-il d'avis—et je pose la question pour m'éclairer—que je n'ai pas le droit de mentionner d'autres rapports du ministère de l'Agriculture ou du gouvernement du Canada, comme le rapport de la Banque du Canada?

M. l'Orateur: Oui, je suis d'avis que la mention de tout autre rapport ne serait pas pertinente.

L'hon. J. W. Pickersgill (Bonavista-Twillingate): Monsieur l'Orateur, j'aimerais dire un mot au sujet de cette motion. Je ne pourrais aller aussi loin que mon honorable ami d'Essex-Est dans mes félicitations au ministre de l'Agriculture, car, je suppose qu'à titre de membre responsable du cabinet et de représentant de la décision collective du cabinet, sous notre régime de gouvernement responsable, le ministre présente cette motion par suite d'une décision du gouvernement.

L'étude de ce rapport va accaparer les membres du comité permanent de l'agriculture et les empêcher de siéger à la Chambre au moment où cette dernière est saisie de questions de la plus haute importance, c'est-à-dire le budget qui est supposé être un budget d'expansion. Avant de déférer une telle question au comité, nous devons nous interroger très sérieusement sur l'emploi judicieux de notre temps au Parlement. Il est tout à fait logique de nous poser des questions car, étant donné certaines circonstances, vu que nos minutes sont comptées, il était peut-être inapproprié, à ce moment-ci et à cette étape-ci de la session, de saisir le comité de cette question avant qu'il ait à étudier d'autres questions importantes.

Une autre question bien plus pressante va se poser et sa solution devrait influencer ma décision à l'égard de la présente mesure. Donc, parce que de plus notre Parlement est encore un Parlement libre, je suppose, où chacun a la faculté d'exprimer ses vues quant à l'attitude qu'il veut adopter au sujet d'une motion et de dire tout ce qui lui dicte cette attitude, j'affirme que nous ne devrions pas déférer ce rapport au comité, tant que le rapport de la Banque du Canada n'aura pas été envoyé au comité approprié.